

Séance du 29 janvier 2013

COMPTE RENDU

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusé : Messieurs Olivier CHAUVET et DIDIER CHAUVET

Madame Marie-France BOISSELEAU a été nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2012 a été adopté.

1 - Future Mairie – Contraction d'un emprunt

Afin de financer les travaux d'aménagement de la future mairie et de l'agence postale, un prêt de 250 000 € va être contracté auprès de la Caisse d'Épargne au taux de 3.93% sur une durée de 12 ans.

2 - Contraction d'une ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie disponible auprès du Crédit Agricole va être renouvelée pour un an, pour un montant de 150 000 €. Cette ligne permet à la collectivité de disposer de fonds afin de financer les travaux d'aménagement des lotissements. Le remboursement de la ligne s'effectue avec la vente des lots.

3 - Centre de santé – Adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Santé

La commune va adhérer à la FNCS pour un montant de 410 €/an auquel s'ajoute la somme de 425 € par centre adhérent. Cette adhésion permettra à la commune d'être aidée dans les différentes démarches et de se tenir au courant des évolutions en matière de fonctionnement des centres de santé

4 - Centre de santé – Choix du bureau d'étude pour le contrôle technique et la mission SPS

Suite à la consultation de différents bureaux, l'offre de la SOCOTEC est retenue pour un montant global de 4 065 € HT

5 - Centre de santé – Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Une demande de subvention DETR va être déposée auprès de la Préfecture afin d'obtenir une aide pour les travaux d'aménagement du centre de santé. Coût estimatif des travaux : 415 285 € HT

6 - SyDEV – Maintenance 2013 de l'éclairage public

Le contrat de maintenance pour l'éclairage public est renouvelé. Montant annuel : 3 579.15 €

7 - SyDEV – Maintenance des feux de signalisation 2013

Le contrat de maintenance pour les feux de signalisation est renouvelé. Montant annuel : 415.30 €

8 – SyDEV – Éclairage des abribus rue du Vendrenneau et route de l'Océan

Les abribus rue du Vendrenneau et route de l'Océan vont être reliés à l'éclairage public. Coût des travaux : 1 310 €

9 – Renégociation des contrats d'assurance

Une renégociation des contrats d'assurance va être lancée au cours de cette année avec une mise en concurrence. Le cabinet DELTA CONSULTANT, spécialiste dans la renégociation des contrats, sera chargé de mener à bien cette mission pour un coût de 1 650 € HT

10 – Révision du loyer de l'atelier relais n°1

A compter du 1^{er} mars 2013, le loyer sera de 540.08 € HT soit une augmentation de 2.15% suivant l'évolution de l'indice des loyers

11 – Personnel communal – assurance des risques statutaires

Le contrat d'assurance actuel arrive à échéance le 31/12/2013. La commune va donc adhérer à la démarche de consultation mise en place par la maison des communes en vue de la passation d'un contrat groupe

12 – Implantation armoire SFR

SFR va implanter une armoire technique sur le terrain communal derrière le transformateur France Télécom de la Place Jean Yole. Une tranchée sera réalisée pour le génie civil sur le domaine public afin de raccorder l'armoire SFR à la chambre France Télécom. L'enrobé devant le local France Télécom sera entièrement refait à la charge de SFR. Une convention sera passée avec SFR pour l'utilisation du terrain.

13 – Subventions – 1^{ère} partie

Les subventions suivantes ont été accordées : Maison Familiale de Mouilleron-en-Pareds : 23€ - IREO de St Fulgent : 23€ - Chambre des Métiers : 46€ - Protection Civile : 23€ - AFORBAT : 92€ - IME les Herbiers : 23€ - CFA la Louisière : 23€ - Maison Familiale Chantonay : 23 € - CFA Nature : 23 €

14 – Communauté de Communes – Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Des charges pourraient être transférées des différentes communes à la Communauté de Communes. Une commission va être créée afin d'évaluer les montants des charges transférées, montants qui viendront en moins de la somme donnée par la communauté à la commune en compensation de son encaissement de la nouvelle fiscalité unique. Messieurs Claude ROUSSEAU et Jean-Michel RABREAU ont été désignés afin de faire partie de cette commission.